



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CAP LOCALES DU 25 OCTOBRE 2018 LISTES D'APTITUDE 2019 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité et des préconisations de CAP 22, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Ainsi la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers : 2 130 suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017 près du quart des effectifs en 10 ans.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application par le gouvernement de la « méthode à 10 000 » pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État d'ici la fin du quinquennat.

Transformer la fonction publique avec un recours aux contractuels, développer la mobilité et la rémunération au mérite des fonctionnaires et créer des plans de départs volontaires à la suite de l'abandon de missions ou de suppressions de postes demeure l'objectif central de la nouvelle politique publique de ce gouvernement.

Casser le statut, introduire la rémunération individuelle au mérite, externaliser des missions, tout cela s'inscrit dans la même démarche pour respecter les critères de convergence de l'Union européenne et les revendications du Medef.

Force Ouvrière exige le maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers. Pour **FO**, les propositions de CAP 22 n'ont qu'un but : mettre fin au modèle social français en enlevant les financements nécessaires aux services publics, pour laisser la part libre aux lois du marché et au nouveau monde de chacun pour soi.

Concernant ces CAP locales, devant statuer sur l'élaboration des listes d'aptitudes 2019 de C en B et de B en A, nous dénonçons la décision inédite de supprimer le plan ministériel de qualification, décision qui limite le volume de promotions au cadre statutaire.

Pour la première fois depuis 1989, nous n'aurons pas de plan ministériel de qualification. Pour **F.O.-DGFIP** il s'agit là d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents. !

Dans ce contexte les potentialités départementales ne proposent qu'une possibilité de classement pour le B en A et six pour le C en B !

Ces très faibles possibilités de promotions attestent bien de l'application d'une politique d'austérité menée par les gouvernements successifs, au nom de la réduction des déficits et accentuée par le gouvernement actuel.

Pour les fonctionnaires de la DGFIP, aucune perspective de carrière ne se profile donc à l'horizon ! Ce tarissement de la promotion interne a, non seulement des conséquences sur le niveau des salaires, mais aussi sur celui des retraites, et ce n'est pas PPCR qui va améliorer la situation, bien au contraire. !

Pour couronner le tout, lors d'un groupe de travail intitulé « *Comment faire évoluer la rémunération des agents publics* » du 22 octobre 2018, le gouvernement a proposé de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin de dégager des marges de manoeuvres à réinjecter dans l'indemnitaire, de 400 M€ par an pour un allongement de deux mois et de 550 M€ pour un allongement de trois mois !

Après le PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé d'au moins deux ans les carrières par la suppression des réductions de temps de service, le gouvernement rompt avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Pour **FO Fonction Publique**, ces propositions sont inacceptables et relèvent de la provocation d'un gouvernement dont la seule idéologie est la réduction des dépenses publiques, en ne reconnaissant qu'une qualité à ses fonctionnaires : être une variable d'ajustement du budget de l'État !

C'est particulièrement démotivant pour les agents, à qui on demande toujours plus dans des services soumis à des restructurations incessantes et rendues exsangues par les suppressions d'emplois !

Pour en revenir à ces CAPL, **F.O.-DGFIP29** regrette qu'elles ne puissent remplir pleinement leur rôle au regard de l'austérité budgétaire que nous venons d'évoquer car cela va à l'encontre du bon fonctionnement du paritarisme auquel nous sommes très attachés.

Dans ce contexte, nous vous demandons Madame la Présidente de dépasser la potentialité départementale prévue sur ces deux CAP locales afin de permettre à des agents méritants locaux de pouvoir aussi obtenir une promotion.

Concernant les critères de sélections applicables aux dossiers des candidats à la liste d'aptitude, **F.O.-DGFIP** exprime, à nouveau, ses plus vives inquiétudes sur les modalités à venir, et notamment à l'extinction de la prise en compte des réductions d'ancienneté, lorsque seules les appréciations littérales et les tableaux synoptiques subsisteront.

F.O.-DGFIP vous rappelle son attachement aux promotions internes et à la liste d'aptitude, qui sont un moyen de recrutement inscrit dans les statuts.

Pour conclure, nous rappelons aussi notre revendication de l'application de la possibilité d'affectation dans le département d'origine pour les agents promus de C en B par concours ou liste d'aptitude.

